



DELIBERATION DE LA CLE DU SAGE COUESNON
 Avis sur le dossier d'autorisation environnementale lié à
 la carrière du Rocher Méhalin à LANDEAN
Mardi 5 Avril 2022

Les membres de la CLE présents :

Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon

Mardi 05 Avril 2022

Président de la CLE : Joseph BOIVENT

Organisme	Nom	Prénom	Signature
Collège Elus			
Région Normandie	VOGT	Pierre	<i>[Signature]</i>
Région Pays de la Loire	DESILLIERE	Florence	excusée
Région Bretagne	PERRIN	Stéphane	
Département d'Ille et Vilaine	SOULABAILLE	Yann	<i>[Signature]</i>
Département de la Manche	DENOT	André	excusé
Département de la Mayenne	TARLEVE	Claude	
Communauté de communes du pays de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel	HERY	Jean-Pierre	
Communauté de communes de Bretagne Romantique	GUERCHE	Sandrine	
Liffré Cormier communauté	VEILLAUD	David	<i>présent</i>
Communauté de commune de l'Ernée	BUCHARD	Constant	
Fougères Agglomération	PARLOT	Cécile	<i>[Signature]</i>
Val d'Ille Aubigné	MOREL	Gérard	excusé
Mont-Saint-Michel Normandie agglomération	BICHON	Vincent	<i>présent</i>
Vitré Communauté	BERHAULT	Marie Louise	<i>[Signature]</i>
Couesnon Marches de Bretagne	EON	Jean-Yves	<i>[Signature]</i>
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BRARD	Michel	excusé
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	COUASNON	Hubert	
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	AVRIL	Henri	
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	ISAMBARD	Albert	
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	LEONARD	Gilbert	excusé
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	CHAPDELAINE	Rémi	<i>présent</i>
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	LEFEUVRE	Diana	<i>présente</i>
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	JANVIER	Thomas	<i>présent</i>
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	COIRRE	Jean-Pierre	
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BALLUAIS	Michel	<i>présent</i>
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BRARD	Hervé	
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	FORET	Alain	<i>présent</i>
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	VASLET	Didier	
Représentants des maires de la Manche	NOEL	Didier	
Représentants des maires de la Manche	GUERIN	Jean-René	
Représentants des maires de Mayenne	GAHERY	Jean-Paul	

Collectivité Eau du bassin rennais	PINAULT	Pascal	excusé
Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon	BOIVENT	Joseph	<i>présent</i>
Syndicat Mixte du Couesnon Aval	HALAIS	Louis	<i>présent</i>
Syndicat Loisanse Minette	DESLOGES	Jean	
Syndicat départemental de l'eau de la Manche	RABASTE	Yann	excusé
Collège Usagers			
Chambre d'Agriculture de la Manche	LECOMPAGNON	Philippe	<i>excusé</i>
Chambre d'agriculture de la Mayenne	ROULAND	Bruno	
Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	SALMON	Florian	excusé
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Malo - Fougères	LAGADEC	Marie-Claire	<i>(signature)</i>
Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	DUCOURET	Bernadette	
Eau et Rivières de Bretagne	MAUDET	Annie	excusée
Eau et Rivières de Bretagne	BELLENFANT	Joël	<i>excusé</i>
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Ille et Vilaine	LEMEE	Hervé	<i>excusé</i>
Groupement des agrobiologistes d'Ille-et-Vilaine	FRETAY	Sonia	<i>(signature)</i>
La Passiflore	HARVEY	Mathilde	<i>excusé par mail à Mr Bourd</i>
La Passiflore	BOUREL	Gérard	<i>(signature)</i>
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	BERNIER	Dominique	<i>(signature)</i>
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	JUIGNET	Ludovic	<i>(signature)</i>
Section régionale de la conchyliculture de Bretagne nord	HURTAUD	Frédéric	<i>(signature)</i>
Syndicat départemental de la propriété privée rurale d'Ille-et-Vilaine	BARBIER	François	excusé
UFC-Que choisir	BELLOIR	Daniel	excusé
Collège Etat			
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Le directeur	ou son représentant	<i>(signature)</i>
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche - MISEN	Le directeur	ou son représentant	
Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine - MISEN	Le directeur	ou son représentant	excusé
DREAL de bassin Loire Bretagne	Le préfet coordonateur du bassin Loire Bretagne	ou son représentant	
Office Français de la Biodiversité - Délégation régionale Bretagne	Le directeur	ou son représentant	excusé
Préfecture de la Manche	Le préfet	ou son représentant	
Préfecture de la Mayenne	Le préfet	ou son représentant	
Préfecture d'Ille-et-Vilaine	Le préfet	ou son représentant	
Sous-préfecture de Fougères-Vitré	Le sous-préfet de Fougères-Vitré	ou son représentant	

Bilan des votes sur le dossier Bridor (pas de quorum exigé) :

Nombre de membres de la CLE	61
Nombre de personnes présentes	21
Nombre de votants	21
Nombre de votes pour	19
Nombre de votes contre	0
Nombre d'absentions	2

DELIBERATION DE LA CLE DU SAGE COUESNON

Avis sur le dossier d'autorisation environnementale lié à la carrière du Rocher Méhalin à
LANDEAN

Préambule

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet lié à la carrière du Rocher Méhalin à LANDEAN, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon a été invitée le 25 Février 2022, par les services préfectoraux d'Ille et Vilaine, conformément à l'article D.181-17-1 du code de l'environnement, à émettre un avis et déposer une contribution sur le site Guichet Unique de l'environnement avant le 11 Avril 2022 inclus.

Le président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon a fait transmettre dès le 08 Mars 2022, le lien vers le contenu du dossier aux membres de la Commission Locale de l'Eau et les a invités à se réunir le 05 Avril 2022 à 14h00 pour examiner le dossier et émettre un avis.

La CLE du SAGE Couesnon est consultée uniquement sur la question de la compatibilité avec les dispositions et règles du SAGE Couesnon.

Présentation Succincte du Projet

Le maître d'ouvrage du projet est la société BORDINI ENVIRONNEMENT qui exerce une activité d'exploitation de carrière de roche massive (granite) pour laquelle une autorisation d'exploitée a été obtenue le 13 décembre 1995 jusqu'en 2025.

Le projet de BORDINI Environnement est de faire évoluer et modifier les conditions d'utilisation du site entraînant une nouvelle demande d'autorisation du site pour :

- Continuer l'exploitation de la carrière pendant 1 an, pour permettre le terrassement des casiers de stockage des déchets non dangereux à partir des tirs de mines. A priori, les matériaux d'extraction seront uniquement utilisés in situ pour constituer les digues et, plus généralement, aménager le site. Une partie des terrassements, qui ne nécessite pas l'emploi d'explosif, pourra être réalisée par la suite en parallèle de l'exploitation de l'ISDND (qui débutera après cessation d'activité de la carrière et visite de récolement de la DREAL associée).
- Créer 3 casiers de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante ;
- Introduire une activité de transit de déchets d'Equipements de Protection Individuels (EPI) ayant servi lors d'opérations de désamiantage ;
- Installer une unité de concassage de matériaux (mobile) ;
- Introduire une activité de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux inertes en vue d'une réutilisation sur site (notamment pour les casiers).

Avis de la CLE du SAGE Couesnon

Les membres de la CLE présents votent à l'unanimité des membres présents moins 2 abstentions, pour l'avis suivant :

Le projet est compatible avec le SAGE Couesnon.

La CLE souhaiterait toutefois obtenir les informations complémentaires concernant :

- La proportion de déchets amiantés liés sur le total de déchets
- Les activités connexes suivantes qui sont très peu décrites dans le dossier de présentation générale et l'étude d'impact :
 - Introduire une activité de transit de déchets d'Equipements de Protection Individuels (EPI) ayant servi lors d'opérations de désamiantage ;
 - Installer une unité de concassage de matériaux (mobile) ;
 - Introduire une activité de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux inertes en vue d'une réutilisation sur site (notamment pour les casiers).
- L'installation d'assainissement autonome : quel système et quel résultat de conformité avec le règlement du SPANC ?
- Rejet de lixiviats depuis la lagune : quel programme de mesure de la qualité des lixiviats rejetés ? Ou au moins quel retour d'expérience de l'évolution dans le temps de la qualité des lixiviats stockés dans ces lagunes (type de molécules, concentration) ; Et devenir des éléments sédimentés en fond de lagune

La CLE demande un suivi dans le temps concernant l'évolution des zones humides attenantes.